

LETTRE TRIMESTRIELLE

3^{EME} TRIMESTRE 2020 par Talence Gestion



SOMMAIRE

L'ÉDITO 1

«L'économie est en train de se remettre sur pied.»

ACTUALITÉS DES MARCHÉS 2

4 questions à Régis Lefort.

POINT PATRIMONIAL 3

Se protéger et protéger vos proches

FOCUS SUR 4

La gestion sous mandat

L'ÉDITO

Didier Demeestère
Président



Quels seront les impacts économiques et sociétaux de 2 mois de confinement pour la moitié de la population mondiale ? L'économie est en train de se remettre sur pied sans qu'on puisse vraiment mesurer toutes les conséquences du choc subi.

Pourtant, les marchés actions se sont redressés extrêmement vite, dopés par les mesures expansionnistes sans précédent des autorités monétaires et gouvernementales. Dans les pages suivantes, Régis Lefort vous donnera sa lecture de cette période inédite et vous livrera quelques réflexions pour l'avenir.

Pour Talence Gestion, les 3 derniers mois nous ont permis de tester notre capacité d'adaptation et la qualité de nos outils techniques. Par leur engagement et leur travail, nos 36 collaborateurs ont incarné tout particulièrement deux des qualités de notre société : l'Agilité et la Solidité. Ils ont ainsi assuré une parfaite continuité des activités et vos gérants sont restés en permanence joignables et en capacité d'assurer le suivi des portefeuilles.

Dans cette lettre, vous ferez aussi connaissance avec Jean-Baptiste Brette qui intègre les équipes de Talence en tant que Directeur du Développement de la Clientèle Privée. Au travers de sa solide expérience, il vous indiquera de quelle manière il compte enrichir notre offre de services et vous aider dans la gestion de votre patrimoine.

Je vous souhaite de très bonnes vacances d'été.



Toute l'équipe de Talence Gestion est à vos côtés. **Votre gérant est joignable par mail et téléphone.**



TALENCE
GESTION

ACTUALITÉS DES MARCHÉS

NOTRE VISION DES MARCHÉS

Régis Lefort, Associé-Fondateur et Gérant OPCVM



1

Pouvez-vous revenir sur la reprise des marchés depuis leur point bas de mars dernier ?

La crise que nous traversons est inédite, et le comportement des marchés qui en résulte l'est tout autant... Après leur effondrement du mois de mars, les marchés connaissent une remontée exceptionnelle. Aux Etats-Unis, certains indices comme le Nasdaq ont même dépassé leurs plus hauts d'avant la crise, alors que l'économie mondiale connaît sa pire récession depuis la crise de 1929. En Europe, la hausse est moins spectaculaire, mais le CAC 40 a tout de même rebondi de près de 35% pour revenir dans la zone des 5000 points...

2

Comment expliquez-vous cette remontée sensible dans le contexte actuel de faible visibilité ?

Comme nous l'indiquions dans notre précédente lettre, la baisse du mois de mars avait été excessive, par son ampleur et sa brutalité, car liée à l'absence totale de visibilité sur l'évolution de la pandémie à ses débuts. Il n'est donc pas anormal que les marchés aient rebondi après cet excès de baisse. Mais le principal facteur qui a permis la reprise des marchés actions a été la réaction extrêmement forte et rapide des Banques Centrales qui ont annoncé des mesures de soutien au système financier, avec des programmes d'achats d'actifs massifs et immédiatement mis en œuvre pour éviter une grave crise financière, à la différence de 2008 où la crise avait entraîné la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Par ailleurs, les Etats (tant aux Etats-Unis qu'en Europe) ont tout de suite mis en place des plans de soutien en faveur des ménages (chômage partiel) et des entreprises (PGE) de manière à amortir les effets de l'arrêt temporaire de l'économie lié aux confinements. Enfin, ils ont annoncé des plans de relance sans précédent qui devraient soutenir la reprise à partir du second semestre 2020. Ainsi, les marchés semblent armés pour faire face à la forte récession attendue en 2020 (-4,9% selon les dernières prévisions du FMI), et regardent davantage le rebond de la croissance qui résultera des programmes de relance en 2021.

3

Y a-t-il des secteurs d'activité qui ont mieux traversé que d'autres cette crise en bourse ?

Oui, car tous les secteurs n'ont pas été affectés de la même

manière par la crise du Covid-19. Les sociétés du secteur de la santé ont logiquement très bien résisté à la crise sanitaire, notamment celles travaillant sur la recherche d'un traitement ou d'un vaccin contre le Covid qui en ont même bénéficié. On sait que les dépenses allouées à la santé devraient sensiblement progresser à l'avenir. Le confinement a également favorisé les acteurs liés à la digitalisation de l'économie, comme celui des jeux vidéo, du commerce en ligne, de la livraison de repas ou des réseaux sociaux. La crise accélère la mutation vers le digital, et les valeurs de « technologie » sont les grandes gagnantes de la période récente, à l'instar des GAFAs aux Etats-Unis. A l'inverse, les secteurs du transport (aérien en particulier), de l'hôtellerie/loisirs, du pétrole, de l'automobile et des centres commerciaux ont beaucoup souffert du confinement. Le redressement de ces secteurs sera progressif et inégal. La crise récente a renforcé l'évolution des modes de vie dans le transport, le travail, la consommation, la transition écologique, autant de défis et d'opportunités pour les entreprises. Nous sommes bien sûr attentifs à tous ces changements dans nos choix d'investissement.

4

Quelle est votre vision des marchés pour les prochains mois après la remontée récente ?

Nous sommes évidemment prudents, en raison de la récession en cours qui on le sait sera sévère. Les risques sont multiples : prolongation, voire retour de la pandémie (on peut cependant espérer qu'un traitement soit trouvé dans les prochains mois), tensions sociales, notamment à la rentrée compte tenu de la montée du chômage. Enfin, les incertitudes grandissantes sur les élections américaines pourraient également préoccuper les marchés. Face à ces risques, les actions devraient rester volatiles. A contrario, les facteurs positifs ne manquent pas: le point bas de l'activité économique semble passé, les indicateurs (indices PMI) se redressent en Chine, aux Etats-Unis et en Europe. Du côté des entreprises, les marchés intègrent aujourd'hui une baisse de plus de 30% des résultats en 2020, qui paraît réaliste, suivie d'un fort rebond en 2021. Mais le principal facteur de soutien des marchés restera l'action des banques centrales qui on le sait, est essentielle. En outre, les plans de relance favoriseront la reprise de la croissance en 2021. La forte hausse de la dette des états, restera supportable dans l'environnement actuel de taux nuls qui devrait durer... enfin, on peut imaginer que l'Europe sorte politiquement renforcée de la crise, après l'annonce d'un plan de relance franco-allemand de 500 Mds€ et une proposition de 750 Mds € par la Commission Européenne, permettant une baisse de la prime de risque sur les actions européennes.

POINT PATRIMONIAL

SE PROTÉGER ET PROTÉGER VOS PROCHES

Coralie Smette, Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale



Le sujet de la protection n'est pas nouveau. Se protéger contre les accidents de la vie (maladie, décès), assurer la pérennité de son patrimoine et le transmettre font souvent partie des priorités de nos clients.

L'un des enseignements de la récente crise sanitaire est qu'il est préférable de prévoir que de réagir. Nous souhaitons ici rappeler quelques dispositifs juridiques simples et parfois méconnus qui peuvent contribuer à mettre en place une protection sur-mesure pour vous-même et vos proches.

Gérer ses affaires privées et professionnelles en cas de maladie - Mandat de protection future

Un accident de la vie (maladie, accident,...) peut nous empêcher d'exprimer notre volonté et nos souhaits. La gestion du patrimoine devient alors complexe pour les proches et peut parfois entraîner des blocages. Le Mandat de protection future permet d'organiser, à l'avance, son éventuelle dépendance qu'elle soit temporaire ou permanente.

Cet outil simple et efficace est particulièrement recommandé pour : pallier l'incapacité temporaire du dirigeant ; éviter une mauvaise gestion temporaire du patrimoine ; organiser la gestion de ses affaires en cas de maladies évolutives ; répartir les responsabilités pour les personnes ayant une charge de famille importante.

Organiser sa succession - Testament & Mandat posthume & Assurance-vie

Les avantages du testament sont nombreux. Grâce à un formalisme simple et peu coûteux, il vous permet d'organiser sur mesure votre succession : qui va hériter (dans le respect de la réserve héréditaire) et de quel bien. Son contenu restera secret et ne sera révélé aux légataires qu'à votre décès. Il est donc possible de le modifier à tout moment.

Le mandat à effet posthume vous permet de désigner à l'avance une personne qui assurera la gestion de votre patrimoine à votre décès pendant une période donnée. Ce dispositif est particulièrement efficace lorsque les héritiers sont trop jeunes ou lorsque la composition ou la complexité du patrimoine le justifie.

Enfin, en souscrivant un contrat d'assurance-vie avant vos 70 ans, vous transmettez un capital aux bénéficiaires que vous désignez avec une fiscalité avantageuse. Nous vous conseillons de revoir régulièrement les clauses bénéficiaires de vos différents contrats d'assurance-vie (environ tous les 5 ans) pour vérifier si elles sont toujours adaptées à votre situation.

Protéger son conjoint – Donation au dernier vivant

La donation au dernier vivant permet à un époux de renforcer les droits de son conjoint, à son décès, et d'augmenter la part d'héritage au-delà des limites légales, dans le respect de la part réservée aux enfants. Même si, depuis 2007, la loi offre au conjoint survivant un régime de protection important, la donation entre époux continue à présenter de sérieux avantages : augmenter les droits du conjoint en présence d'enfants non communs par exemple ; réduire la fiscalité successorale, le conjoint étant exonéré de droits de succession ; éviter la répartition de la charge de l'IFI en cas de démembrement.

Aider ses proches – Prêt familial

Souple et rapide, le prêt familial permet d'aider financièrement une personne de son cercle familial sans se dessaisir. A la différence d'une donation, l'égalité entre les enfants n'est donc pas rompue.

Il convient toutefois d'être rigoureux afin d'éviter une requalification en donation déguisée. Le prêt devra faire l'objet d'un acte enregistré, qui prévoira un terme, des modalités de remboursement et le cas échéant, des intérêts. Il est aussi particulièrement indiqué en complément d'un emprunt bancaire lorsque le taux d'endettement aura été atteint. Son remboursement pourra être conditionné à l'apurement de la dette bancaire.

Transmettre son entreprise – Pacte Dutreil

Le « Pacte Dutreil » est un excellent outil de transmission des entreprises en France. Il permet de transmettre lors d'une donation ou d'un décès à une fiscalité avantageuse, une entreprise individuelle ou une société, à des associés, qu'ils soient membres d'une même famille ou non.

En contrepartie d'une stabilité du capital (6 ans de détention) organisée autour d'un dirigeant, les associés peuvent obtenir une exonération partielle des droits de succession ou de donation, jusqu'à 75% de la valeur des sociétés concernées.

A titre d'exemple, pour une transmission entre parents (âgés de 65 ans) et enfants, les droits de donation sous Dutreil ressortent à 5,63% en pleine propriété (au lieu de 45% au maximum) et 6,75% en nue-propriété (au lieu de 27%).

Chaque situation est unique et nécessite un examen approfondi pour trouver la ou les solutions les plus adaptées. N'hésitez pas à prendre contact avec votre interlocuteur habituel à ce sujet.

FOCUS SUR LA GESTION SOUS MANDAT



Jean-Baptiste Brette
Directeur du Développement
de la Clientèle Privée

Au sein de la Gestion Privée de Talence Gestion, nous accompagnons des chefs d'entreprise et des familles qui n'ont pas le temps, l'envie ou l'expertise pour gérer leur patrimoine.

Nos premiers clients nous ont sollicités pour bénéficier de notre expertise historique en gestion financière, et plus particulièrement en gestion sous mandat. Ils apprécient l'entreprise car elle combine proximité, agilité et personnalisation de la gestion. Nos gérants bénéficient d'une longue expérience et ont appris à traverser les défis des cycles boursiers avec sérénité.

Forts de cette confiance, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives sur les dernières années pour toujours mieux vous servir. Vous bénéficiez désormais d'une large offre de solutions

d'investissements complémentaires : produits structurés sur-mesure, Eurocroissance et SCPI.

Vous pouvez désormais solliciter les conseils personnalisés d'une spécialiste de l'ingénierie patrimoniale & fiscale qui maîtrise aussi bien la fiscalité des particuliers que la fiscalité d'entreprise. Ses recommandations avisées vous aident à prendre les bonnes décisions pour protéger votre patrimoine familial.

Nous avons à cœur de devenir un acteur indépendant de référence dans la Gestion Privée en continuant de rechercher des solutions d'investissements qui répondent à vos besoins. Nous serons en capacité prochainement de vous offrir la possibilité d'investir en private equity ou sur des projets immobiliers. Nous sélectionnons uniquement des partenaires renommés pour développer les avoirs de nos clients.

Toute l'équipe se tient à votre entière disposition pour vous aider à affiner vos projets personnels et être de bon conseil.



Géraldine Wersy
Directrice de la Gestion sous Mandat

La gestion sous mandat est le cœur du savoir-faire de notre équipe de Gestion Privée. Chaque gérant dispose d'une vision globale du patrimoine des clients qu'il accompagne. Il peut ainsi mettre en œuvre une stratégie d'investissement personnalisée et adaptée à vos objectifs.

Nos gérants privés prennent le temps de vous écouter et de vous orienter au sein de différentes enveloppes fiscales suivant vos objectifs et vos besoins. Leurs recommandations tiennent compte de la structure de votre organisation patrimoniale et fiscale.

Votre gérant privé s'attache à construire une allocation d'actifs sur-mesure, en prenant soin de définir votre niveau de risque, votre espérance de performance et la répartition par horizon de placement de chacune de vos enveloppes financières. Il veille à l'équilibre entre vos placements financiers, votre patrimoine immobilier, vos investissements dans le non coté...

Il analyse constamment les marchés financiers et les entreprises du territoire national comme international. Cette veille approfondie sert la qualité de nos investissements. De plus, ces choix d'investissements sont partagés à travers des comités qui aident les gérants privés dans leurs prises de décisions :

- Un comité d'allocation d'actifs visant à faire évoluer l'exposition au risque pour chacun des mandats en fonction de nos anticipations
- Un comité de sélection des titres vifs pour vous faire bénéficier de nos plus fortes convictions
- Un comité de sélection d'OPCVM externes pour retenir les meilleurs fonds au sein de vos allocations

La mise en œuvre de votre stratégie d'investissement par votre gérant privé résulte d'une parfaite connaissance de votre situation et d'un processus de gestion collégial.

Chaque gérant privé optimise votre couple rendement/risque et recherche une valorisation régulière et pérenne de vos capitaux.

VOTRE GÉRANT RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.

Ce document est la propriété de Talence Gestion, toute reproduction même partielle est interdite sans son autorisation écrite préalable. Il a un caractère informatif et non contractuel. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires, stratégies, y compris les opinions exprimées) s'appuient sur des sources dignes de foi et l'environnement financier, juridique, et fiscal à la date d'établissement du document. Elles ne valent qu'à l'instant, où elles ont été données et peuvent donc être sujettes à modifications au gré des évolutions des marchés et de la réglementation et être mises à jour à tout moment sans préavis. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des produits et services présentés, ni une consultation, un conseil ou un avis à caractère juridique ou fiscal. Les produits et services ne sont garantis ni en capital, ni en rendement. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux produits et services d'investissement et sur leur adéquation avec sa situation personnelle, ses objectifs et son horizon de placement. Les réflexions et informations fournies en matière patrimoniale et fiscale devront être validées par des professionnels indépendants habilités avant toute mise en œuvre. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investissement dans un OPC doit se faire après avoir pris connaissance de sa documentation (DIC/DICI/prospectus), disponible auprès de sa société de gestion ou le site internet de celle-ci. Les OPC de Talence Gestion sont de droit français et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons.

TALENCE GESTION • SAS au capital de 450 000 € • RCS Paris : 521 659 060 - SGP agréée par l'AMF le 26/05/2010 sous le n° GP-10000019 • ORIAS : n°10057627
Siège social - 38 avenue Hoche 75008 Paris • Tél. : 01 40 73 89 60 • Fax : 01 40 70 16 67 • Mail : contact@talencegestion.fr • Site : www.talencegestion.fr
Bureaux Nord de la France - 999 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul • Tél. : 01 83 96 31 30